<u>Gestion de l'espace professionnel</u> <u>DGFIP</u>

×

Fiche Pratique PAS : Gestion de l'espace professionnel DGFIP

×

Prérequis :

Avant de procéder à cette manipulation, vous devez obtenir l'accord de l'association que vous gérez.

Procédure :

```
Connectez-vous sur votre espace professionnel DGFIP :
https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel
Cliquez sur « Gérer mes services » :
Cliquez sur « Adhérer aux services en ligne » :
Cliquez sur « Adhérer aux services en ligne » :
Renseignez le SIREN de l'association souhaitée, puis validez :
Cochez « Personne mandatée », puis validez :
Cochez « Consulter le compte fiscal », puis validez :
(Si cette action est impossible, c'est que l'association a déjà crée son espace DGFIP)
Cliquez enfin sur « Confirmer et valider la demande d'adhésion » :
```

×

Pour compléter cette procédure, retrouvez la fiche focus DGFIP sur les téléprocédure et la gestion de vos comptes bancaires <u>ICI</u>.